

Objet : Tarif de l'ouvrage «Météorites » au Muséum d'Histoire Naturelle

Réf : 7.10.3

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14,3,11) portant délégation du Conseil à la Présidente aux Vice-présidents pour fixer ou modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels métropolitains,

Vu l'arrêté n°2024-41 du 31 juillet 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de Nantes Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que le Muséum d'Histoire Naturelle souhaite mettre en vente le catalogue de collection « Météorites », édité par le Muséum d'Histoire Naturelle, au prix de 15 € l'unité,

### Décide

Article 1. De fixer le tarif de vente d'un ouvrage « Météorites » édité par le Muséum d'Histoire Naturelle, au prix de 15 € l'unité.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

03 SEP, 2024

Fait à Nantes, le

14 AOUT 2024

Pour la Présidente  
Le membre du bureau délégué  
Patrick GROLIER

